

Archim. Grigorios D. PAPATHOMAS

Professeur de Droit Canon à l'Institut de Théologie Orthodoxe "Saint Serge" à Paris

La formation du clergé au sein de l'Église orthodoxe

— Introduction (Le contexte historique de la question)

- La formation pendant l'époque *ottomane* (15^e-19^e s.)
- La formation pendant l'époque *étatique* (19^e-20^e s.)
- La formation pendant l'époque *européenne* (à partir de 1993)
- Essai de synthèse (tendances contemporaines et perspectives)

— Épilogue

— Bibliographie

Colloque-Journée d'Études

"La formation des cadres culturels dans les Religions"

**organisé par les CNRS-"Centre PRISME-Société, Droit et Religion en Europe"-U'RS'S
Palais Universitaire**

Strasbourg, le 7.09.2007

La formation du clergé au sein de l'Église orthodoxe¹

Depuis la chute de Constantinople (1453), qui marque une étape dans la manière d'existence des communautés ecclésiales orthodoxes, dans chaque opération pour former le clergé de l'Église orthodoxe, on peut distinguer trois étapes-périodes consécutives différentes :

- 1) La formation dans l'*épiscopie* (évêché) et dans les monastères (**époque ottomane**),
- 2) La formation dans les Facultés étatiques de Théologie (**époque étatique**), et
- 3) La formation aussi bien dans les *Facultés étatiques de Théologie* que dans les *Académies Ecclésiastiques* (**époque européenne**).

1) La formation du clergé dans l'*épiscopie* (évêché) et les monastères (*époque ottomane*)

Durant les quatre siècles après le sac de Constantinople (1453), sous la domination ottomane, les chrétiens étaient mis à mort s'ils étaient soupçonnés d'avoir une activité publique et joué un rôle qui pouvait aller dans le sens de la *conversion* d'un musulman au Christ : on suréleva donc les fenêtres et les murs (enclos) de sorte que rien ne fût visible ni audible de l'extérieur. Par conséquent, il n'était pas question de formation éducative libre ; à plus forte raison une formation des prêtres publique et libre. Or la formation, pour être légitime, devait se réaliser dans un *cadre culturel* (cathédrale et maison épiscopale), ou, s'il fallait une formation plus érudite, on devait la réaliser loin du regard des dominants, dans les monastères forestiers, qui ont commencé à mieux organiser des bibliothèques et une possibilité de formation multiple plus coordonnée.

¹ Texte publié dans Fr. MESSNER et A.-L. ZWILLING (sous la direction de), *Formation des cadres religieux en France. Une affaire d'État ?*, Strasbourg, éd. Labor et Fides/CNRS (coll. Religions et Modernités, n° 6), 2010, p. 49-61.

Il faut signaler ici que dans l'Église antique, et même dans l'Église de l'époque roméo-byzantine, il n'y avait pas d'enseignement supérieur de type universitaire, et la formation des clercs était principalement assurée dans la maison épiscopale, dans la cathédrale ou dans les monastères, où ils apprenaient par l'exemple et par la pratique liturgique à assister l'évêque dans la célébration des saints Mystères. Cette formation théologique par la pratique liturgique représentait la méthode pédagogique appropriée pour l'enseignement de la foi orthodoxe.

Ici encore, on voit une différence dans le statut des études théologiques et de la formation du clergé avant et après le 17^e siècle. Avant le 17^e siècle, l'enseignement théologique orthodoxe était fondé principalement sinon exclusivement sur les écrits des Pères de l'Église du 1^e millénaire, mais aussi des Pères jusqu'à la chute de Constantinople de façon unifiée. Néanmoins, nous sommes historiquement informés du fait qu'en Orient l'esprit "systématique et scolastique" n'a jamais prédominé la pensée théologique et le programme de toute forme d'enseignement et de formation du clergé. En effet, jusqu'à cette époque, en Orient, on n'avait jamais conféré à la théologie et son enseignement le statut d'une "science académique institutionnelle". Certes, cela avait des conséquences précises : de nombreuses doctrines restaient encore vagues du fait d'une non-systématisation concrète même élémentaire.

Mais, à partir du 17^e siècle et par la suite, sous l'influence de la *théologie de type confessionnel occidental*, on voit un effort constant au sein de l'Église orthodoxe de combiner ses doctrines traditionnelles et — ce qui est nouveau pour elle — l'Écriture Sainte. Et justement à cause de cette influence confessionnaliste, elle essaya avec conviction de tracer des lignes de démarcation par rapport aux autres doctrines confessionnelles chrétiennes, en l'occurrence occidentales. « De fait, au cours du 17^e siècle, des épisodes très émouvants eurent lieu au sein de l'Église d'Orient : le but était d'une part, d'achever une élucidation de son identité orthodoxe et sa conservation historique [en raison de la domination ottomane], et d'autre part, de développer et de systématiser sa tradition théologique »². Il est évident que cette vision initialement latente influença la formation des prêtres, son contenu et son orientation.

Conclusion

² NIK. KAKAVÉLAKIS, *La vie et l'œuvre du Patriarche Cyrille Loucaris (1570-1638). Recherche sur les premières relations entre l'Église orthodoxe orientale et l'Occident réformé*, Strasbourg 2007, vol. 1, p. 23.

Durant cette période historique (15^e-19^e siècles) :

- L'enseignement théologique constitue la caractéristique de la compétence exclusive de l'Église à tous les azimuts.
- La formation théologique par la pratique liturgique représentait la méthode pédagogique appropriée pour l'enseignement de la foi et de la praxis ecclésiale orthodoxes.

2) La formation du clergé dans les Facultés étatiques de Théologie (*époque étatique*)

Au cours du 19^e siècle, chez les Balkans, nous constatons une nouvelle expérience politico-sociale à double façade, selon le cas, qui surgit dans l'espace public, inconnue jusqu'à cette époque : c'est la *nationalisation* de l'État (État-Nation) et ainsi l'*étatisation* de la Nation (Nation-État). Il s'agit d'une expérience qui existe maintenant depuis deux siècles (19^e et 20^e siècles) dans cet endroit, qui demeure la caractéristique principale et dominante de l'*époque étatique* et qui a formé la vie institutionnelle des États nationaux balkaniques à majorité orthodoxe jusqu'à l'unification européenne (1993). Il faut signaler ici une chose pour notre recherche aujourd'hui. C'est la période historique où, dans ces sociétés nationales balkaniques, l'Orthodoxie semble être seulement un aspect prédominant de la culture nationale.

En ce qui concerne la formation des cadres culturels de cette période historique, il faut signaler aussi que la Grèce est le premier et le seul pays à majorité orthodoxe à être libérée du joug ottoman, il y a maintenant à peine deux siècles de vie libre (1821-2007). Les autres pays balkaniques de tradition orthodoxe ont été libérés plus tard (fin du 19^e et début du 20^e siècles), sauf que peu après leur libération, ils sont immédiatement passés sous le régime communiste jusqu'aux années 1990, pratiquement les débuts de l'ère européenne (à partir de 1993), régime qui gênait la formation libre des clercs. Or ce qui est valide ici concernant la première période historique pour la formation des prêtres (15^e-19^e s.), cela continue à être pratiqué même pendant la deuxième période dans les pays balkaniques. Ces pays commencent à peine à organiser la formation des clercs de façon plus systématique, en suivant dès le début les normes législatives éducatives européennes (2nde moitié du 20^e s.). Sans oublier évidemment l'Institut de Théologie orthodoxe "Saint Serge", qui fait parti de la réalité française et occidentale européenne, et qui forme des clercs, depuis sa fondation à Paris en 1925, en conformité avec la législation éducative française et également et désormais européenne.

Pendant cette période historique étatique (19^e-20^e siècles), au moyen de la procédure éducative législative, nous pouvons constater pour ce qui concerne la formation *hiératique* en Grèce, cinq sous-périodes différentes³ que nous citons ici juste à titre d'information.

- a) 1821-1857.
- b) 1858-1939.
- c) 1940-1970.
- d) 1971-1975.
- e) 1976-2007.

De même, durant ce 19^e siècle, dans l'élan de la (trans)formation étatique institutionnelle opérée chez les Balkans, trois facultés de théologie orthodoxe y ont été fondées⁴ : deux sur le sol de la Grèce libérée et une à Constantinople. a) La faculté de théologie de l'Académie ionienne à Corfou en 1824, qui n'a pas duré longtemps, b) celle de l'Université d'Athènes en 1836/37, c) celle du Patriarcat œcuménique de Constantinople en 1844. La Faculté qui avait le plus d'importance pour la formation du clergé au sein du monde orthodoxe était celle du Patriarcat œcuménique sur l'île de Halki en Turquie. Cette Faculté qui a été fermée en 1971 par les autorités turques, formait non seulement les prêtres (mariés ou hiéromoines) mais aussi les évêques que le Patriarcat œcuménique nommait dans les diocèses de ses éparchies dans le monde entier. (En dehors du territoire européen, il faut également ajouter la Faculté de Théologie orthodoxe de Jérusalem, fondée en 1855 et destinée aussi à la formation des prêtres orthodoxes du Patriarcat de Jérusalem et du Moyen-Orient).

Par ailleurs, face à l'Église *nationale*, l'État l'avait dotée d'un appareil centralisé et créé des Facultés de théologie dans le dessein de former, par une théologie systématisée de type occidental, un clergé savant, mais coupé de la vie de l'Église. Dans le même temps, l'État persécutait le monachisme qui formait jusqu'alors les prêtres, et transformait le clergé en une classe héréditaire de la gloire nationale du passé, et en fonctionnaire. L'*ethnocentrisme* de la formation de prêtres orthodoxes formés par l'État explique aussi parfaitement pourquoi l'État lui-même assurait cette formation, qui avait par ailleurs lancé le modèle idéal du prêtre-instituteur. Celui qui formait à l'école les élèves *ethniquement*, la même personne formait à la paroisse, dans la même perspective, les paroissiens et les fidèles.

³ Voir à ce propos avec une analyse assez détaillée dans Th. CHRISTOPHORIDIS-Aik. ROSSIOU, *Recherche sur l'Éducation ecclésiastique*, Kilkis, éd. Zitis, 2006, p. 19-380 (en grec).

⁴ Voir Chr. FILIOTIS, "L'enseignement de la théologie dans les facultés de théologie publiques en Grèce", in Fr. MESSNER et M. DENEKEN (sous la direction de), *La théologie à l'Université. Statut, programmes et évolutions*, Genève, éd. Labor et Fides (coll. Religions et Modernités, n° 5), 2009, p. 135-138. Voir également, D. MORAITIS, "Faculté de Théologie de l'Université d'Athènes", in *Encyclopédie Religieuse et Morale*, vol. 6, col. 267 et ss. (en grec) ; V. STAVRIDIS, "Halki, Faculté de Théologie", in *Encyclopédie Religieuse et Morale*, vol. 12, col. 54 et ss. (en grec).

Or depuis le 19^e siècle, depuis que les “nations orthodoxes” balkaniques sont devenues des États (“Nations-États”) reconnus officiellement par la Communauté internationale en tant que tels, l’enseignement théologique échappait à la compétence exclusive de l’Église, malgré les apparences, vu le système des rapports de la “symphonie byzantine”, hérité alors, entre l’Église et l’État récemment fondé. L’exemple de la Grèce, qui n’est pas unique, demeure représentatif à ce niveau, puisque, dès le début, les professeurs p. ex. de la Faculté de Théologie d’Athènes — première faculté de théologie en Grèce, après la libération du joug ottoman en 1821, fondée en 1836 par le roi bavarois (et *catholique*) de Grèce Othon —, sont nommés par l’État et ont reçu leur formation à l’étranger, surtout dans les Universités allemandes d’orientation *protestante*, qui servent de modèle. Les débuts de la Faculté furent modestes, avec trois professeurs, dont un seul effectif — Constantin Kontogonis (1812-1878) — et huit étudiants, tous laïcs ; par la suite, s’élabora une théologie systématique sur le modèle occidental, qu’on a appelée la “scolastique grecque”, avec le professeur de la dogmatique Zikos Rossis (1835-1933) et surtout avec son successeur le professeur Christos Androutsos (1869-1935), dont la *Dogmatique* [scholastique], parue en 1907, devient une référence jusqu’à tout récemment. « Toute la conception de la création de l’université d’Athènes a été basée sur le système allemand. La faculté de théologie a suivi, elle aussi, le programme des facultés de théologies protestantes allemandes. Tous les professeurs jusqu’en 1933 avaient réalisé leurs thèses de doctorat dans des universités allemandes. Encore aujourd’hui presque tous ont fait une partie de leurs études en Allemagne »⁵. L’absence d’une formation liturgique ainsi que le choix d’enseignement universitaire de type “hétérodoxe” des formateurs qui était déposé dans la structure et le contenu de la formation offerte aux étudiants-futurs prêtres, ont contribué à la montée d’une influence théologique occidentale plutôt protestante que catholique, différente donc du contenu patristique et liturgique de la formation offerte pendant la période précédente.

Ici encore, « le but de la création de la faculté de théologie était le développement de la *science de la théologie* mais aussi la *formation des enseignants pour le cours de religions* dans l’enseignement secondaire public et la formation *universitaire* du clergé qui d’ailleurs n’était pas obligé de faire des études supérieures (c’est la même attitude encore aujourd’hui). Sur les mêmes bases et dans le même but a été aussi fondée la faculté de théologie de l’Université de Thessalonique en 1942⁶ pendant la deuxième guerre mondiale »⁷.

⁵ Voir Chr. FILIOTIS, “L’enseignement de la théologie dans les facultés de théologie publiques en Grèce”..., *op. cit.*, p. 136.

⁶ Voir E. PERSELIS, “Éducation théologique universitaire en Grèce”, in *Théologia*, t. 63, n° 4 (1992), p. 737 (en grec).

Les facultés étatiques de théologie font pleinement partie de l'Université publique auto-administrée pour bénéficier de la liberté d'expression et de pensée. Il n'y a aucune dépendance administrative et formative vis-à-vis de l'Église. Les relations entre l'Église et les Facultés étatiques sont des relations qualifiées de "spirituelles"⁸. Cette indépendance totale de type universitaire des Facultés de théologie, qui d'ailleurs forment systématiquement les prêtres et les évêques de l'Église orthodoxe en Grèce, n'a pas toujours été bien acceptée par l'Église de Grèce.

Conclusion

Pendant cette période historique (19^e-20^e siècles) :

- L'enseignement théologique est partagé entre la compétence de l'Église orthodoxe et la compétence de l'État national de façon proportionnelle et à part inégal, l'État étant le grand stockholder dans cette affaire.
- L'enseignement théologique échappait à la compétence exclusive de l'Église, malgré les apparences.

3) La formation du clergé aussi bien dans les *Facultés étatiques de Théologie* que dans les *Académies Ecclésiastiques (époque européenne)*

Une nouvelle ère semble surgir dans la formation du clergé depuis que les États à majorité orthodoxe ont été adhérents à l'Union Européenne. Mais il s'agit d'une formation à deux voies : la formation dans des établissements universitaires dirigés par l'État et la formation dans des établissements universitaires récemment institués et dirigés par l'Église.

a. La formation dans les *Facultés étatiques de Théologie*

Les facultés étatiques de théologie continuent d'une manière ou d'une autre la même pratique d'enseignement hérité de l'époque précédente. C'est la législation étatique pour les Universités qui est valide également pour les Facultés de Théologie. De plus, elles ont adopté le Traité de Bologna (1999) et elles essaient de s'adapter aux nouvelles normes législatives proposées par l'Union Européenne et promulguées par les États nationaux européens. Mais, en réagissant vis-à-vis de la fondation des Académies Ecclésiastiques, elles déclarent que « pour que la théologie puisse continuer à jouer un rôle important au sein de la société, elle

⁷ Voir Chr. FILIOTIS, "L'enseignement de la théologie dans les facultés de théologie publiques en Grèce"..., *op. cit.*, p. 136 ; souligné par nous.

⁸ *Ibid.*, p. 137.

doit se développer sur deux plans : a) d'abord il faut qu'elle reste dans le cadre de l'université publique pour bénéficier de la liberté d'expression et de pensée. Son institutionnalisation ecclésiastique aboutirait à une perte de cette liberté nécessaire pour le travail universitaire et scientifique, et b) elle doit servir au corps de l'Église, c'est-à-dire à l'ensemble de la société »⁹.

b. La formation dans les *Académies Ecclésiastiques*

Cette indépendance totale des facultés de théologie n'a pas toujours été bien acceptée notamment par certains archevêques. L'archevêque Hiéronymos (1967-73) de l'époque de colonels en Grèce, a créé quatre Académies Ecclésiastiques pour la formation du clergé. Cependant, elles ne faisaient pas partie du corps universitaire. Elles bénéficiaient d'un statut public, mais l'Église pouvait intervenir d'une manière ou d'une autre. Ce sont les Académies qui existent encore jusqu'à nos jours en Grèce (Athènes, Thessalonique, Jannina [Vellas] et Héraklion de Crète).

Il s'agit d'institutions destinées à la formation théologique et liturgique du clergé ou des laïcs qui se préparent à la prêtrise. Ces institutions sont administrées par une commission mixte du Ministère de l'Éducation Nationale et des Cultes et de l'Église helladique, mais elles dépendent toujours de l'État qui les finance et non pas de l'Église.

L'archevêque actuel Christodoulos (à partir de 1998), continuant la vision de Hiéronymos, a demandé au gouvernement de droite, qui est au pouvoir en ce moment, de faire passer une loi qui permettra à l'Église d'avoir *ses propres Facultés de théologie*. La réaction de la part de l'Église est fondée sur l'argument que l'existence des facultés de théologie orthodoxe peut certes enseigner des éléments périphériques concernant la foi au Christ, elle ne peut enseigner l'essentiel de la foi des Pères (qui n'en étaient pas moins des hommes instruits, mais qui avaient renoncé aux valeurs et aux dignités de ce monde).

Le danger à leur regard d'un enseignement théologique de type universitaire, c'est qu'il fasse semblant de donner une autorité de type intellectuel au christianisme, en le présentant comme une doctrine et un système. Dans l'Église de l'époque roméo-byzantine, pourtant fort savante, il n'y avait pas d'enseignement supérieur de ce type, et la formation des clercs était assurée, comme l'on a vu, dans les monastères ou dans la maison épiscopale. Cette formation théologique par la pratique liturgique représente pour ce type de formation la meilleure méthode pédagogique pour l'enseignement de la foi orthodoxe. L'État avait créé des facultés de théologie dans le dessein de former, par une théologie rationnelle de type

⁹ *Ibid.*, p. 137.

occidental, un clergé savant, mais ce clergé était pratiquement coupé de la vie liturgique de l'Église. Leur point de vue est qu'on peut utiliser les facultés de théologie pour retrouver la foi des Pères, mais la foi des Pères est autre chose qu'un enseignement universitaire.

Cette attitude de l'Archevêque Christodoulos a provoqué une vive réaction auprès des facultés étatiques de théologie, qui luttent contre ce projet de loi. « Les deux principaux arguments sont les suivants : premièrement, les facultés de l'Église ne pourront pas atteindre scientifiquement les exigences universitaires. Deuxièmement, pire encore, elles provoqueront une méfiance entre leurs diplômés et les diplômés des facultés d'État. Cela risque de perturber les relations parmi les fidèles de l'Église de la Grèce »¹⁰.

Dans cette atmosphère d'enseignement existant pour la formation des prêtres, je suis frappé de voir un peu partout (et pas seulement dans la Grèce *orthodoxe*) de petits groupes qui essaient de revenir aux sources, en fondant de nos jours des Académies, des Instituts ou des Séminaires indépendants de la théologie universitaire pour approfondir des aspects que la Théologie académique n'offre pas à leur égard. Il faut dire à cette occasion que la politique éducative de l'Union Européenne encourage de telles initiatives personnelles ou collectives sous la seule condition que ces établissements remplissent les conditions académiques du fonctionnement. Alors de telles initiatives ont vu le jour en Grèce et autres pays balkaniques. Des Instituts ou des Académies que le Patriarcat œcuménique a fondé en Grèce, des Métropoles (p. ex. de Dimitrias-Académie d'Études théologiques¹¹) ou l'Université Ouverte Hellénique (E.A.P.), etc. Mais, de nos jours, l'initiative d'une telle sorte de grande envergure provient de l'Église de Grèce, qui, bénéficiant de cette euphorie éducative académique européenne, a exigé de la part de l'État que ces quatre Séminaires supérieurs d'État existants en Grèce, avec trois ans de formation, se transforment en Académies universitaires de l'Église avec cinq ans de formation (en conformité avec le Traité de Bologna-1999) et patronnées par elle-même. Voilà où nous en sommes en ce moment [fin 2007].

La formation des clercs se réalise dans des établissements universitaires divers qui ne sont pas nécessairement des séminaires ad hoc et qui sont répartis par pays en Europe de la façon suivante :

¹⁰ Voir Chr. FILIOTIS, "L'enseignement de la théologie dans les facultés de théologie publiques en Grèce" ..., *op. cit.*, p. 137-138.

¹¹ Relevant de la Métropole de Dimitrias (Volos), cette Académie, dont l'organisateur principal des programmes académiques est le théologien laïc Pantélis Kalaitzidis, est de plus en plus renommée pour la qualité de ses manifestations et échanges féconds avec l'étranger sur des thèmes pastoraux ou théologiques d'actualité. La tenue de cette Académie théologique a jusqu'à ce jour montré qu'il existe un réel renouveau théologique en Grèce à l'aube de ce 21^e siècle.

**Les établissements universitaires de la formation du clergé de l'Église orthodoxe,
dont l'institution dans la grande majorité est récente (depuis 1990)**

1. Allemagne

- Institut de Théologie orthodoxe de l'Université de Munich

2. Belgique

- Centre de Formation orthodoxe "Saint Jean le Théologien" de Bruxelles

3. Bulgarie

1. Faculté de Théologie de l'Université de Sofia
2. Faculté orthodoxe de Théologie de l'Université de Véliko Tarnovo
3. Département de Théologie de la Faculté des Sciences H. de Shoumen
4. Département de Théologie de l'Université Plovdiv de Kurdzhali

4. Chypre

- ∅ (Le clergé est formé en Grèce)

5. Estonie

- Séminaire théologique supérieur "Saint Platon" de Tallinn

6. Finlande

- Institut de Théologie orthodoxe de Joensuu

7. France

- Institut de Théologie orthodoxe "Saint Serge" de Paris

8. Grèce

1. Faculté de Théologie (Département de Théologie) d'Athènes
2. Faculté de Théologie (Département de la Pastorale) d'Athènes
3. Faculté de Théologie (Département de Théologie) de Thessalonique
4. Faculté de Théologie (Département Pastorale) de Thessalonique
5. Académie Ecclésiastique d'Athènes
6. Académie Ecclésiastique de Thessalonique
7. Académie Ecclésiastique de Héraklion-Crète
8. Académie Ecclésiastique de Vellas-Ioannina
9. École Ecclésiastique Supérieure-Rizarios d'Athènes
10. Département d'Études Approfondies en Théologie orthodoxe (E.A.P.)
11. Académie des Études en Théologie de Volos
12. Institut Patriarcal d'Études Patristiques de Thessalonique
13. Académie Orthodoxe de Crète

9. Pologne

1. Académie théologique chrétienne de Varsovie
2. Séminaire théologique orthodoxe de Varsovie

10. Roumanie

1. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université de Bucarest
2. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université d'Alba Iulia
3. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université d'Arad
4. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université de Baia Mare
5. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université de Cluj-Napoca
6. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université de Constantia
7. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université de Craïova
8. Faculté de Lettres et de Théologie de l'Université de Galati
9. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université d'Iasi
10. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université d'Oradéa
11. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université de Pitesti
12. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université de Resita
13. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université de Sibiu
14. Faculté de Théologie orthodoxe de l'Université de Targoviste
15. Département de Théologie orthodoxe de l'Université de Timisoara

11. Royaume-Uni

- Institute for Orthodox Christian Studies of Cambridge

12. Slovaquie

- Faculté de Théologie orthodoxe de Presov.

II. Autres Pays européens en collaboration avec l'Union Européenne

13. Suisse

- Institut d'Études supérieures en Théologie orthodoxe de Genève (Chambésy)

III. Pays-Candidats à l'Union Européenne

14. Turquie

- Faculté de Théologie orthodoxe de Halki (fondée en 1844).

La réouverture de la Faculté de Théologie de Halki qui a été brutalement fermée en 1971 par les autorités turques parce qu'elle « constituait une menace pour la sécurité nationale du pays », est placée dans le cadre de formation du clergé orthodoxe. Le patriarche œcuménique Bartholomée Ier lutte pour sa réouverture dans la perspective de l'adhésion de la Turquie dans l'Union Européenne. Sa vision repose sur la possibilité de redémarrer la formation du clergé orthodoxe dans ses entrailles pour pouvoir coordonner une mission pastorale avec un esprit d'ouverture et œcuménique.

Conclusion

Durant cette période historique en cours et encore assez courte et critique :

- L’enseignement théologique est divisé en deux types différents avec deux dénominations très significatives : Enseignement *théologique* et enseignement *ecclésiastique* (certains voulaient la qualifier *hiératique* : pour les prêtres).
- Dans les Facultés étatiques de théologie, tous les enseignants sont qualifiés de diplômes prévus par la législation universitaire, alors que dans les Académies ecclésiastiques tous les enseignants ne sont pas (encore) qualifiés de diplômes, en conformité avec la législation européenne.
- Il n’existe pas un statut d’études particulier ou interne établi explicitement. Le statut de formation est régi par la législation étatique concernant les établissements universitaires publics.
- Le contenu des programmes de formation et d’études, il est vrai, est plutôt académique “théorique” et moins liturgique pratique. La praxis liturgique est estimée nécessaire et indispensable plus que chez les autres confessions chrétiennes. Ceci constitue un argument de base pour l’institution des Académies Ecclésiastiques qui privilégient par leur programme d’études établi une formation liturgique pratique, renforcée de nos jours également par des cours théologiquement non ad hoc, comme p. ex. la pédagogie, la philosophie, la sociologie, la psychologie pastorale, l’informatique, etc.
- En ce qui concerne, d’une part, les conditions préalables retenues pour l’admission des étudiants dans les établissements respectifs, la seule différence repose sur le fait que les Académies ecclésiastiques exigent une lettre de recommandation du candidat de la part de l’évêque du diocèse de son origine ou de sa provenance, ce qui veut dire que, si le candidat ne fournit pas cette lettre épiscopale, il n’est pas admis. D’autre part, les Facultés de théologie ne exigent pas une telle lettre, vu que, pour les admissions, elles adoptent les critères de type universitaire et suivent la même procédure d’entrée que les autres Facultés universitaires d’État. Étant donné que la procédure législative pour le vote parlementaire final est encore en cours, il est intéressant de vous informer ici que la nécessité exigée d’une lettre de recommandation épiscopale exprimée de façon législative normative a causé l’opposition de la Cour constitutionnelle hellénique vis-à-vis de cette “loi sur les Académies Ecclésiastiques”, ce qui fait que l’affaire est pour le moment suspendue. Mais, on vient d’apprendre que, à la suite de cette suspension, les Académies Ecclésiastiques ont forcément décidé de retirer cette clause — pour que le projet de la loi avance.
- Le débat actuel sur la manière de former le clergé s’inscrit dans un autre débat plus général concernant l’avenir de la théologie orthodoxe dans la société hellénique et même européenne, mais plus concrètement aussi dans le projet de la séparation préparée latemment entre l’Église et l’État.

- Le débat suscité à cause de la fondation des Académies ecclésiastiques a permis à la théologie universitaire de faire sa propre critique et de répondre à la question essentielle : « Comment peut-elle associer l'expérience vécue de l'événement ecclésial dans une démarche scientifique de haut degré ? », en voulant aussi intégrer dans cette perspective la formation du clergé dans la société européenne.

Essai de synthèse (tendances contemporaines et perspectives)

Il serait intéressant pour la question que nous traitons ici d'examiner certains aspects qui sont liés au contenu de la formation des clercs.

Le contenu de la formation offerte aux prêtres

On peut assez bien caractériser l'Église orthodoxe en évoquant la manière qu'elle a, je ne dirai pas de *concevoir* mais de *sentir* la théologie. Au sein de l'Orthodoxie, le mot "théologie" n'évoque pas principalement une spécialité scientifique ayant l'ambition d'effectuer l'inventaire du dogme en l'enrichissant par la spéculation intellectuelle et en le prolongeant rationnellement. La théologie n'est pas une *science*, si, par ce terme, on entend un effort intellectuel pour construire une synthèse rationnelle du dogme. Il est tout à fait significatif que le plus grand théologien orthodoxe de l'époque byzantine tardive, saint Grégoire Palamas (1296-1359), n'ait pas cherché à forger un système théologique approprié.

La seule théologie qui puisse *jaillir en vie eschatologique* est celle qui sort de la vie en Christ d'un homme ou d'une femme qui consent à la *déification*. C'est le propre de la vie de ne sortir que de la vie. Jamais aucun concept n'a pu engendrer la vie, jamais un enchaînement d'idées ne pourra rencontrer le réel. Saint Grégoire Palamas a à juste titre écrit cette phrase très significative : « *Toute parole peut contester une autre parole, mais aucune parole ne peut contester la vie* »¹². Pour être vrai, la théologie doit être *existentielle* dans le sens d'*ontologique*. Saint Isaac le Syrien *ne dit rien qui n'ait passé en lui sans qu'il en ait souffert* (ascétiquement). Pour le théologien ainsi compris, *connaître* ne se sépare pas d'*aimer*, penser signifie nécessairement penser la "vie en Christ" (Nicolas Cabasilas) avec son *cœur* au sens biblique de ce mot, qui ne désigne pas l'affectivité mais le fond très intime de l'homme où se jouent la fidélité et l'ouverture à Dieu, ou, au contraire, l'endurcissement à son égard. La théologie doit être fondée sur l'ascèse (d'où la formation des prêtres dans les monastères) par laquelle l'homme parvient, tel un palmier, à faire monter son *cœur* dans sa tête (vision de la praxis liturgique). Le saint le moins doué intellectuellement est un authentique théologien si

¹² Saint Grégoire PALAMAS, *Triades*, I, 3, 13.

peu qu'il ait acquis l'intelligence de la déification de l'homme par le Saint Esprit, ce qui ne signifie pas qu'il soit un intellectuel, lequel, au contraire, peut fort bien demeurer toute sa vie un hanneton aveugle, d'autant moins intelligent des réalités de la foi qu'il est un intellectuel. La vie en Christ, l'expérience chrétienne de la déification et la vraie théologie requièrent beaucoup d'*intelligence* et très peu d'*intellectualité*.

L'idéal de la formation des prêtres et des théologiens à travers les siècles repose sur le fameux adage patristique : *Si tu es théologien, tu prieras vraiment, et si tu pries vraiment, tu es théologien*. Il ne faut pas penser à *science* en parlant de théologie, mais plutôt à *prière [eucharistique], célébration liturgique, sagesse, philocalie (amour de la beauté divine et de la Lumière incréée)*. (Il faut comprendre ici le mot "prière" au sens de la *célébration liturgique* et jamais au sens d'une *prière individualisante*, au moins pour l'expérience ecclésiale orthodoxe). C'est une théologie vécue et vivifiante offerte librement aux personnes à être formées. La pensée qui la constitue est une pensée en fusion et dynamique, une connaissance vitale, expérimentée et cherchant à se communiquer par le symbole qui évoque, l'icône qui nous parle d'une humanité déifiée et transfigurée, la poésie qui ne conceptualise pas mais évoque, suggère, le chant qui unit le beau et le vrai en une synthèse qui s'adresse à l'homme pris dans son intégralité et non point comme s'il n'était qu'intellect pur ou pure affectivité. Cette théologie est *mystérique* dans la mesure où elle est expérience du Mystère. La *théologie* que professe l'Église orthodoxe dans la formation qu'elle offre aux futurs clercs se plaît à rapprocher les contraires afin d'amener l'intelligence humaine du Mystère à s'engager vitalement et en profondeur dans la voie intuitive, en dépassant la zone trop superficielle de la rationalité. Cela se manifeste dans son repère éducatif archétypique basé sur *l'amour que Dieu porte à sa création*. Et il faut entendre ici l'amour non point principalement au niveau *psychologique*, comme un sentiment, mais au niveau *ontologique* – c'est-à-dire au niveau de l'être même de Dieu, de la vérité de l'existence incréée, de la réalité *existentielle* de Dieu, de l'identité de son être proprement divin et incréé.

Dans les monastères où la formation des prêtres demeurait principalement *liturgique* basée sur l'office "byzantin", pratiqué depuis l'Église primitive jusqu'à nos jours dans la tradition ecclésiale orthodoxe, il y avait (il y a) une cohésion organique, mais ce n'était (n'est) pas un système rationnel. Durant l'Empire (époque) ottoman(e), c'est par la puissance festive et résurrectionnelle de la divine Liturgie que la foi orthodoxe a survécu et que la formation des prêtres s'est réalisée. De nos jours, dans la même perspective de la formation des prêtres, il y a toujours une cohésion organique qui se veut un système rationnel pruridisciplinaire et, de ce fait, très souvent contradictoire.

Mais après avoir ainsi caractérisé l'Église orthodoxe par sa manière foncièrement *ontologique* d'expérimenter la pensée et le vécu théologiques, il faut s'empresse d'ajouter, malheureusement, que les Orthodoxes sont infidèles à cette approche de la théologie lorsqu'ils prétendent *posséder* la vérité. Le Christ a dit de lui-même, dans l'évangile de Jean : « *Moi, je suis le Chemin, et la Vérité et la Vie* »¹³. La Vérité n'est pas quelque chose qui pourrait devenir objet d'une quelconque possession, mais Quelqu'un, la Personne divino-humaine du Logos devenu l'un des hommes pour les diviniser. On ne possède pas une personne, on ne possède que des objets, des choses. C'est pourquoi il est odieux et immonde de dire qu'on *possède* une femme ou qu'on peut *posséder* la vérité. Parce que mon corps fait partie intégrante de mon être personnel, je ne dois pas dire que j'ai un corps, comme je possède une montre ou une paire de lunettes, mais que je suis mon corps, que mon corps c'est moi-même, que c'est une dimension essentielle de mon être personnel. On n'a pas le droit de penser et de dire qu'on possède la vérité, mais le Christ nous dit encore dans le même évangile que nous avons la vocation en tant que Chrétiens de *faire* la vérité : « *Celui qui fait la vérité vient à la lumière* »¹⁴. Et, dans sa première épître, l'évangéliste Jean affirme également : « *Si nous disons que nous sommes en communion avec lui, alors que nous marchons dans les ténèbres, nous sommes des menteurs, nous ne faisons pas la vérité* »¹⁵. En nous demandant de *faire la vérité*, le Christ nous convie à *être vrais*, à être ce que nous osons dire, lorsque nous osons nous dire chrétiens (orthodoxes), à être ce que nous prétendons croire, lorsque nous récitons le *Credo*. J'ajouterais ici que si l'on prétend expérimenter la théologie comme *sagesse* et non point comme *science*, moins comme raison raisonnante que comme intelligence de l'expérience que représente la vie en Christ, on ne peut avoir simultanément de l'Église une conception statique, cette Église que les prêtres en cours de formation sont appelés à servir *théologiquement*.

Épilogue

Notre dernier mot sera pour affirmer que, si on ne se met pas d'accord aujourd'hui sur quel *type* de formation finalement nous adopterons, nous ne devons pas perdre de vue que tout cela est comparable à la femme de ménage qui astique une vitre pour la rendre translucide : ce qu'elle fait est indispensable, mais il ne lui viendrait pas à l'idée de se dire que, ce faisant, *elle produit de la lumière*... Elle ne frotte la vitre qu'afin de la rendre apte à laisser *passer la lumière*... Ce simple paradigme montre peut-être mieux que tout autre quel est le but ainsi que la perspective de la formation que l'Église orthodoxe offre à ses prêtres et à ses théologiens laïcs...

¹³ Jn 14, 6.

¹⁴ Jn 3, 21.

¹⁵ 1 Jn 1, 6.

Bibliographie

BORRÉLY And., “Les exigences de l’Orthodoxie” (Trois Exposés à la Rencontre de la Fraternité orthodoxe de l’Ouest-Bretagne [5-6 mai 2007]), in www.orthodoxie.com (mis à jour en juillet 2007), 14, 18 et 13 p. respectivement.

CHRISTOPHORIDIS Th.-ROSSIOU Aik., *Recherche sur l’Éducation ecclésiastique*, Kilkis, éd. Zitis, 2006, 557 p. (en grec).

FILIOTIS Chr., “L’enseignement de la théologie dans les Facultés de théologie publiques en Grèce”. Communication au Colloque international de Strasbourg du 1.12.2005, organisé par le “Centre PRISME-Société, Droit et Religion en Europe” et portant sur “Théologie universitaire et Science des Religions” (6 p). Texte publié dans M. DENEKEN et Fr. MESSNER (sous la direction de), *La Théologie à l’Université. Statut, programmes et évolutions*, Strasbourg, éd. Labor et Fides/CNRS (coll. Religions et Modernités, n° 5), 2009, ch. 8, p. 135-138.

KAKAVÉLAKIS Nik., *La vie et l’œuvre du Patriarche Cyrille Loucaris (1570-1638). Recherche sur les premières relations entre l’Église orthodoxe orientale et l’Occident réformé*, Strasbourg, U’RS’S, 2007, 2 vol., 539 p.

PAPATHOMAS Grig. D., “Théologie ecclésiale : Enjeux et problématique à notre époque européenne et mondialisée”. Communication au Colloque international de Strasbourg du 1.12.2005, organisé par le “Centre PRISME-Société, Droit et Religion en Europe” et portant sur “Théologie universitaire et Science des Religions”. Texte publié dans M. DENEKEN et Fr. MESSNER (sous la direction de), *La Théologie à l’Université. Statut, programmes et évolutions*, Strasbourg, éd. Labor et Fides/CNRS (coll. Religions et Modernités, n° 5), 2009, p. 73-89.

